**RETRAITE PRESTIGE**

1. **OBJET**

Le contrat Retraite Prestige a pour objet la constitution d’un capital en vue de s’assurer une retraite complémentaire ou pour la réalisation d’un projet.

1. **ADHERENTS**

Toute personne physique âgée de 18 ans au moins au moment de la souscription. **Il n’existe pas d’âge limite de souscription.**

1. **DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat est librement fixée par le souscripteur. Sa durée minimale est de 02 ans.

1. **MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS**

Les cotisations sont libres. Cependant elles peuvent être payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou en une fraction unique par prélèvement ou virement bancaire.

**Cotation 1**

* Capital souhaité : 1.00 F CFA
* Durée du Contrat  : 1 ans
* Versement Mensuel : 0.08 F CFA
* Cotisation Totale : 1.00 F CFA
* Plus-Value Réalisée : 0.00 F CFA

**Cotation 2**

* Capital souhaité : 1.00 F CFA
* Durée du Contrat  : 1 ans
* Versement Mensuel : 0.08 F CFA
* Cotisation Totale : 1.00 F CFA
* Plus-Value Réalisée : 0.00 F CFA